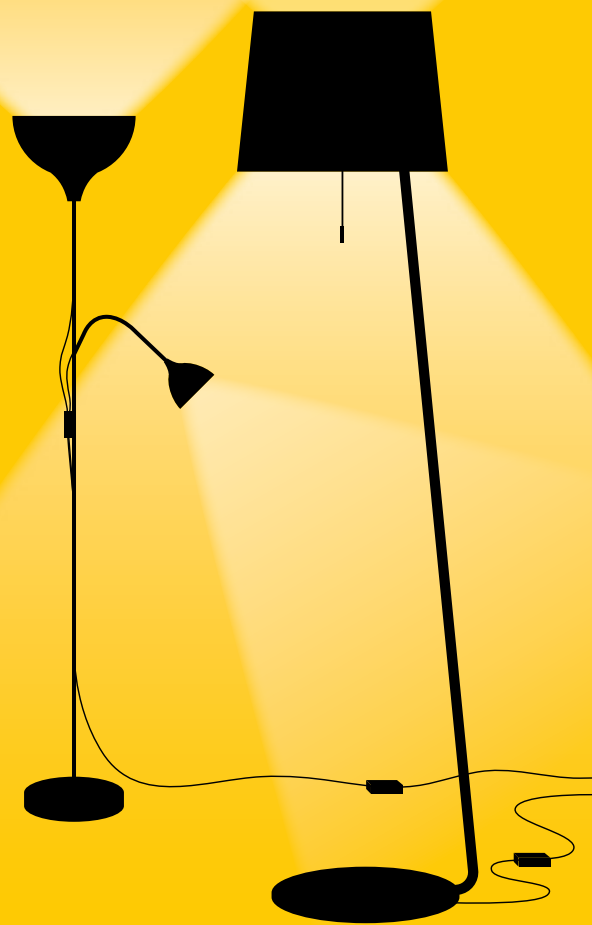


Remplacez votre ancien
lampadaire halogène et recevez
jusqu'à CHF 125.- à l'achat
d'un nouveau luminaire LED.

alledin.ch



ProKilowatt

Le programme de subvention de «alledin» est soutenu par
ProKilowatt, sous la direction de l'Office fédéral de l'énergie.

1.

Éliminer le lampadaire halogène

Débarrassez-vous de votre ancien lampadaire halogène à douille R7s dans un point de collecte ou dans un magasin spécialisé. Immortalisez ce moment en prenant une photo.



R7s



2.

Acheter un nouveau luminaire LED

Achetez un nouveau luminaire LED efficient et photographiez le reçu. Seuls les luminaires à partir de CHF 125.- sont pris en charge.



3.

Recevoir jusqu'à CHF 125.-

Téléchargez la photo et le reçu sur www.alledin.ch et saisissez votre nom et votre IBAN.

«alledin» vérifiera vos données et vous recevrez 40% du prix d'achat du nouveau luminaire LED (max. CHF 125.-) sur votre compte.*

CHF

* Les crédits seront exclusivement versés sur des comptes bancaires ou postaux suisses. La décision du remboursement revient à «alledin». La voie judiciaire est exclue. Afin de soutenir les investissements énergétiques pendant la crise du coronavirus, l'Office fédéral de l'énergie a temporairement augmenté les subventions de 100 à 125 francs. Pour obtenir de plus amples informations, consultez le site www.alledin.ch